

à la fois calcaires et salins. Leur effet est grand, mais ne se produit pas sur toutes les nuances de terrains. Ces amendements stimulants agissent surtout sur les sols argileux et sablonneux ; ils sont d'aucun effet sur les terrains formés par la mer.

Lorsque l'engrais de mer est sablonneux, il est aussi actif mais il n'est pas aussi profitable que lorsqu'il est vaseux et qu'il contient des substances animales et végétales en décomposition ; dans ce dernier état, c'est une espèce de compost de sable, de chaux, d'herbes marines et de sel ; c'est alors l'un des engrais les plus féconds que l'agriculture connaisse.

Q.—Ces amendements sont-ils en usage dans les anciens pays ?

R.—Oui, ces amendements sont en usage en Angleterre, en France et dans beaucoup d'autres pays.

Q.—Comment doit-on employer ces amendements ?

R.—On peut les employer de diverses manières. Quelquefois on les répand sur les prairies ou sur les grains nouvellement levés ; d'autres fois on les enfouit dans la terre par un léger labour ; d'autres fois, enfin, on les mêle au fumier pour en faire des composts.

Q.—Quand on emploie la vase de mer en compost, quelle dose doit-on donner à chaque arpent de terre ?

R.—Six à sept charretées de vase de mer suffisent par arpent. En mêlant cette quantité au fumier en égales proportions, on forme un excellent engrais qui se fait sentir pendant huit à dix ans.

Q.—À quelle culture convient principalement le sable de la mer ?

R.—Il convient surtout à la culture du trèfle, du lin, du chanvre, des patates. Sur les prairies il détruit le jonc, augmente la quantité et la qualité des fourrages. Il convient, enfin, beaucoup aux terres argileuses qu'il ameublisse et rend beaucoup plus pénétrables aux eaux. On remarque que le blé, l'orge et l'avoine auxquels on donne cet amendement sont moins sujets à la carie.

Q.—En quelle endroit doit-on prendre la vase de mer ?

R.—On doit prendre la vase de mer à l'embouchure des ruisseaux ou des rivières, parcequ'alors elle contient plus de débris végétaux et animaux.

Q.—Le varech ou le grémon peut-il être employé avec avantage en agriculture ?

R.—Le varech produit les plus grands résultats sur les sols argileux ou sablonneux. Nous avons été nous même témoin de ses heureux effets, dans un voyage dans le golfe St. Laurent. Là nous avons vu des champs, engraisés de cette substance, couverts d'abondantes moissons.

Tous les cultivateurs des paroisses qui avoisinent le fleuve St. Laurent sont donc inexcusables de laisser leurs terres sans engrais et sans amendements. Il y en a tant et de si riches à leur disposition. Quand il faut acheter, déboursier de l'argent, on peut quelquefois prétexter son manque de moyens ; mais comment raisonner ainsi quand on a deux à trois chevaux à sa disposition, et qu'il ne tient que de transporter les substances qui peuvent nous enrichir en peu d'années. Quant au temps,

on sait combien presque tous les cultivateurs en perdent pendant l'été et au milieu de l'hiver.

Ayons donc au moins le courage de faire usage de ce que la Providence nous distribue avec tant d'abondance. Ne perdons pas un grain de cendre, recherchons la vase de mer, employons avec soin le varech ou autres plantes marines.

(A continuer.)

HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Nous commencerons la revue des faits intéressants le pays, depuis la dernière *Quinzaine*, en répétant, d'après tous les journaux, que l'ouverture de notre Parlement canadien est fixée au douze de février. A part l'esprit de parti qui fait tant de mal partout dans les pays constitutionnels, il y aurait plus que jamais à bien augurer de la prochaine session de nos Chambres législatives. Il y a, en effet, de grands intérêts que la session prochaine est appelée naturellement à débattre et à régler. Le Siège du Gouvernement, la milice, l'agriculture, le crédit foncier, les chemins de fer, le système monétaire et autres objets d'intérêt général, devraient occuper uniquement nos législateurs. Mais, vu l'expérience, quand nous songeons à tout le temps, l'argent et les paroles qui se perdent, pendant un mois et plus, au commencement de chaque session, pour ce qu'on appelle la discussion de l'Adresse, il y a bien plutôt à regretter vivement que le système constitutionnel admette une telle exigence. Mettre en doute, tous les ans, l'existence de l'Administration publique, déchirer à belles dents les hommes du pouvoir, entretenir régulièrement une fièvre et une excitation nationale qui met le pays semblable à un champ de bataille, fomenter les haines, attirer toutes les ambitions, égarer le peuple, le sortir sans cesse de ses habitudes laborieuses et pacifiques pour s'en faire un marche-pied, à soi-même, et une mas- sue contre les autres, sous le prétexte de l'éclairer et de servir ses intérêts ; voilà, certes, une maladie politique qui fait douter aujourd'hui plus que jamais si le régime constitutionnel n'est pas, dans son essence, même, l'école la plus puissante comme la plus ordinaire de la démoralisation des peuples. Qu'en pensent ce que voudront les légistes, les philosophes, les publicistes qui n'ont étudié le bonheur réel des peuples que d'après des systèmes et des utopies appuyées sur la seule sagesse humaine, il reste vrai que le régime constitutionnel est devenu la grande porte par où entrent tous les maux politiques et sociaux du jour. Il serait donc temps de s'en convaincre tout-à-lait, afin de remédier à ces maux, si, comme on le prétend, le système est bon en lui-même. Car, à quoi servirait ce système bon en lui-même, si ses accès- soires ou ses accidents sont tels qu'il devient par eux une sorte de fléau pour les peuples. Voyez ce qu'il a fait depuis que l'Europe entière et nos deux Amériques en ont rasolé. Pour avoir, disait-on, la liberté comme en Angleterre, on a commencé, en France, cette révolution de 89 sur laquelle on a dit et on a